

Série des modules optionnels

ANI 1101 Accueil et intégration de jeunes handicapés
ANI 1102 Coéducation enfants
ANI 1103 Coéducation adolescents
ANI 1104 Jeunes en difficulté
ANI 2001 Dynamique des groupes
ANI 1105 Éduquer aujourd'hui
ANI 2006 Agent de développement spirituel
ANI 1107 Grands jeux

SOC 1201 Symboles et traditions
SOC 1202 Scoutisme international
SOC 1203 Scoutisme et environnement
SOC 1204 Scoutisme et parents

GES 2010 Gestion d'un district scout
GES 2042 Gestion des ressources adultes 2
GES 2044 Gestion financière 2
GES 1302 Organisation d'un rassemblement
GES 1303 Règlement des conflits d'adultes
GES 1304 Matériel et équipement
GES 1305 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES
GES 1306 La planification dans le scoutisme

TEC 1401 Camping d'été
TEC 1402 Camping d'hiver
TEC 1403 Publicité
TEC 1404 Expression et feux de camp
TEC 1405 Secourisme
TEC 1406 Orientation (carte et boussole)
TEC 1407 Radio amateur et JSLO
TEC 1408 Publier un périodique scout
TEC 1409 Nature: flore et faune
TEC 1410 Scoutisme d'hiver
TEC 1411 Parler en public
TEC 1412 Scoutisme marin



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

FORMATION MODULAIRE

Reconnaissance des bénévoles

GES 1305

Deuxième édition
Juin 2000

Objectifs du module RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Objectif général

Connaître les diverses possibilités de reconnaissance des bénévoles et être en mesure de gérer un programme de décorations scouts.

Objectifs particuliers

1. Savoir pourquoi il est important de reconnaître le travail des bénévoles scouts.
2. Connaître divers moyens de reconnaissance, notamment les programmes de décorations des divers niveaux de l'organisation scout.
3. Connaître les tâches rattachées à la gestion d'un programme de décorations scouts.

Avertissement

Les documents de l'Association des Scouts du Canada sur la formation modulaire sont destinés à la *formation* des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

Sommaire

Matière	3
1. Le besoin d'être reconnu	3
2. Les moyens de reconnaissance non structurés	4
3. Les programmes de décorations scouts	6
4. La responsabilité de la reconnaissance	12
5. La responsabilité du récipiendaire d'une décoration scout	13
6. La gestion d'un programme de décorations scouts	13
Pédagogie	17
Sources et ressources	17
ÉVALUATION FORMATIVE ..	18

Note. *Pour alléger le texte et faciliter la lecture, le genre masculin désignant des personnes inclut les genres féminin et masculin.*

Ce module de formation scout a été conçu à l'usage des adultes de l'Association des Scouts du Canada engagés dans un processus de formation structuré. Il peut être reproduit à des fins de formation ou de documentation pourvu que la source soit mentionnée.

©2000, Association des Scouts du Canada

Contenu du module RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

MATIÈRE

1. Le besoin d'être reconnu

Le besoin d'être reconnu peut constituer un facteur important de motivation.

Parmi les motivations des bénévoles, le besoin d'être reconnu pour ses compétences et son travail peut constituer un facteur important de motivation. Ce besoin est tout à fait naturel. Cette motivation est acceptée et reconnue par les occasions offertes à chaque adulte dans le scoutisme de continuer à développer ses compétences et de les transmettre. Des adultes ainsi motivés peuvent aussi représenter un modèle positif pour les jeunes dont ils sont en charge.

Bien entendu, ce besoin d'être reconnu doit rester dans certaines limites, car il peut conduire à une certaine forme d'exhibitionnisme, à un désir d'occuper le devant de la scène aux dépens des jeunes rabaissés au rôle de figurants.

On peut aussi aborder la question de la reconnaissance sous l'angle des récompenses. Si celles-ci constituent des éléments de motivation importants, elles peuvent aussi amener quelqu'un à s'accrocher à un poste, longtemps après avoir cessé d'y jouer un rôle actif et efficace, dans l'espoir d'une décoration. S'il est normal que les services d'une personne soient officiellement reconnus, il n'est pas normal que cela devienne la seule raison de s'accrocher à un poste.

Les adultes dans le scoutisme n'ont pas tous besoin de décorations pour poursuivre leur travail, mais il faut admettre qu'un mot de remerciement en public n'a jamais fait de tort.

La reconnaissance du service bénévole a donc son importance, mais celle-ci demeure relative. Les adultes dans le scoutisme n'ont pas tous besoin de décorations pour poursuivre leur travail, mais il faut admettre qu'un mot de remerciement en public n'a jamais fait de tort.

Certains pièges guettent ceux qui tiennent aux reconnaissances à tout prix, notamment la banalisation des reconnaissances. Il y a en outre un risque de compétition ou d'émulation malsaine dans le but d'obtenir toujours plus de décorations. La reconnaissance de services accomplis par des bénévoles doit faire place à la spontanéité et à l'originalité. Une reconnaissance publique est d'autant plus appréciée qu'elle est personnalisée.

2. Les moyens de reconnaissance non structurés

Quand on pense reconnaissance de bénévole, on pense tout de suite à une cérémonie officielle ou à une remise de décoration. Mais la reconnaissance peut être toute autre chose. Elle commence par des petits gestes sympathiques, de simples encouragements, qui démontrent la solidarité des personnes qui travaillent ensemble et la valeur que l'on accorde au travail en équipe.

Dire merci

Dire merci est le premier de ces moyens et peut-être le plus important. Combien de fois, au terme de réunions longues et ardues, on oublie de remercier ses collègues, pressé de partir et de changer d'air? Il n'est pas nécessaire de faire un ban comme avec les jeunes, ou encore d'adresser un mot de remerciement officiel comme si les remerciements faisaient partie de l'ordre du jour, non, il suffit d'une poignée de main scoute et de quelques mots de reconnaissance dans un corridor, juste avant de sortir!

La reconnaissance, c'est aussi l'attention que l'on porte aux événements particuliers qui jalonnent la vie de toute personne: anniversaire de naissance, de mariage, d'engagement scout..., décès d'un proche, perte d'emploi ou nouvel emploi, fin d'études, etc. Manifester sa présence en ces moments, c'est témoigner l'intérêt que l'on porte à la personne, lui faire comprendre qu'on l'apprécie dans tout ce qu'elle est et non seulement pour le travail qu'elle accomplit dans un cadre donné et limité.

Des occasions

Les occasions de reconnaître d'une manière un peu plus manifeste le travail d'un bénévole sont nombreuses:

- au terme des grandes activités comme le camp ou un voyage,
- lors d'une assemblée générale,
- lors d'une fête de groupe,
- à l'issue des travaux d'un comité qui a complété son mandat,
- au départ du bénévole, ou encore quand il change de fonction au sein de l'organisation.

La reconnaissance commence par des petits gestes sympathiques, de simples encouragements qui démontrent la solidarité des personnes qui travaillent ensemble.

La reconnaissance, c'est aussi l'attention que l'on porte aux événements particuliers qui jalonnent la vie de toute personne.

Certains moyens n'exigent aucune procédure et permettent d'agir sans délai.

Des moyens variés

Bien sûr, il y a les décorations scoutées officielles, que nous verrons à la section suivante, mais il y a bien d'autres possibilités qui n'exigent aucune procédure et qui permettent d'agir sans délai:

- lettre de remerciements sur papier officiel ou papier parchemin,
- article sur la personne dans un journal ou une revue scout,
- certificat ou plaque honorifique, si possible personnalisé (œuvre originale et/ou inscription originale),
- cadeaux bien choisis d'après la personnalité.

Pourquoi ne pas privilégier les cadeaux scouts?

Au chapitre des cadeaux, pourquoi ne pas privilégier les cadeaux scouts ? Consultez par exemple un catalogue scout, vous y trouverez des tas de suggestions intéressantes:

- accessoires de camping ou de plein air,
- articles de la collection Scout génial,
- stylo, coupe-papier, porte-clefs,
- corne d'appel,
- buste de B.-P.,
- affiche des emblèmes scouts mondiaux,
- trophées, plaques et rubans,
- livres.

Un moyen de reconnaissance très efficace consiste à faire reconnaître les mérites ou le travail d'un bénévole scout par la communauté.

Reconnaissance publique à l'extérieur du Mouvement

On n'y pense pas toujours, mais un moyen de reconnaissance très efficace consiste à faire reconnaître les mérites ou le travail d'un bénévole scout par la communauté. La plupart des communautés (paroisses, municipalités, régions) honorent périodiquement des bénévoles. Parfois, ce sont des associations sans but lucratif comme les clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Kiwanis, Richelieu, Optimistes, etc.) qui honorent ou décorent des bénévoles de la communauté dans laquelle ils sont implantés.

Il faut cependant prendre l'initiative de présenter des candidatures et se conformer aux procédures. Il est important de bien remplir les formulaires s'il y a lieu et de donner un maximum de renseignements. Au besoin, on fournira aussi des explications, car le langage scout est parfois hermétique. Imaginez un jury non scout tentant d'évaluer les mérites d'un Akéla Badge de Bois qui a obtenu son Nœud de Carrick...

Il faut aussi mousser la candidature. Pourquoi ne pas faire publier un article sur le candidat dans le journal local ou régional? Ne pourrait-on le faire inviter à la radio ou à la télévision locale pour y parler du scoutisme ?

3. Les programmes de décorations scouts

Au niveau mondial

Il n'existe qu'une seule décoration scout mondiale: le **Loup de Bronze**. Instituée en 1935, cette décoration est décernée à la seule discrétion du Comité mondial du scoutisme en reconnaissance d'un service à caractère exceptionnel rendu par une personne au Mouvement scout mondial.

Les candidatures au Loup de Bronze peuvent être soumises par:

- tout titulaire de cette distinction (à l'exception des membres du Comité mondial des distinctions honorifiques);
- les membres du Comité mondial du scoutisme;
- les présidents des comités permanents de l'Organisation mondiale du Mouvement scout;
- les présidents régionaux.

Les associations scouts nationales ne sont pas autorisées à soumettre des candidatures. Celles-ci ne peuvent donc être soumises qu'à titre individuel et doivent avoir le plein soutien de la personne qui les présente.

Le Loup de Bronze n'est pas accordé à la légère. Le règlement actuel autorise une seule remise du Loup de Bronze par année pour chaque tranche de deux millions de membres au sein de l'Organisation mondiale. Les candidatures sont soumises au Comité mondial des distinctions honorifiques.

Un seul francophone canadien a obtenu cette haute distinction. Il s'agit du frère Luc-Marie Lacroix, de l'ordre des dominicains, décédé en 1991. Le Frère Luc (comme on l'appelait familièrement) a obtenu le Loup de Bronze en 1983, notamment pour avoir remis sur pied le scoutisme au Rwanda au début des années 70.

Au niveau national

L'Association des Scouts du Canada gère un programme national de décorations depuis 1969. Auparavant, les scouts canadiens-français



Loup de bronze

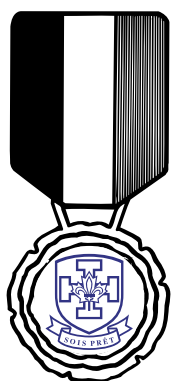
Certaines décorations nationales sont attribuées exclusivement au niveau national, mais d'autres peuvent l'être au niveau des fédérations et des districts.



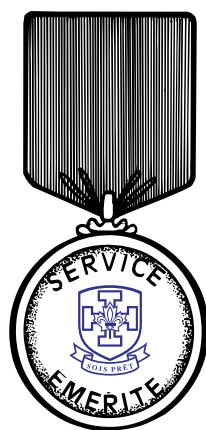
Bouton de service 10 ans



Nœud de Carrick



Médaille Long service



Médaille Service émérite

pouvaient obtenir des décorations scoutes nationales, mais c'étaient celles de la Boy Scouts Association. Le programme national en vigueur comprend plusieurs décorations pour les adultes; certaines sont attribuées exclusivement au niveau national, mais d'autres peuvent l'être au niveau des fédérations et des districts.

LES DÉCORATIONS SOULIGNANT LES ANNÉES DE SERVICE

- Boutons de service: 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50 ans.
- Nœud de Carrick: pour 5 ans de service dans le Mouvement.
- Médaille Long service: pour 10 ans de service dans le Mouvement.

LA MÉDAILLE SERVICE ÉMÉRITE

Cette médaille est destinée à souligner la valeur des services rendus par des bénévoles compétents et expérimentés. L'Association, les fédérations et les districts peuvent attribuer cette médaille à des personnes:

- qui assument ou ont assumé d'importantes responsabilités sur le plan local, régional ou national;
- qui se distinguent ou se sont distinguées par la qualité de leurs services à l'occasion d'un événement exceptionnel (camporee, jamboree, rallye, anniversaire...);
- qui ont réalisé un projet particulier à la demande leur district, de leur région, de leur fédération ou de l'Association.

LES MÉDAILLES D'EXCELLENCE

Les médailles nationales d'excellence sont au nombre de trois:

- la médaille Service scout,
- la Croix de Jérusalem,
- la médaille Vanier.

L'Association des Scouts du Canada attribue ces médailles à des adultes qui ont accompli des tâches remarquables au sein du Mouvement scout, que ce soit sur le plan de l'administration, de l'animation, ou des deux. Ces personnes doivent avoir contribué au développement du scoutisme par la qualité de leurs services et de leur engagement.

Pour être admissibles à une médaille d'excellence, les candidats doivent avoir reçu la médaille Service émérite.

FORMATION MODULAIRE

Les demandes de médailles d'excellence ne doivent pas préciser la médaille; c'est le Comité national des médailles et décorations qui recommande au conseil national l'attribution d'une des trois médailles.

Nulle personne ne peut présenter elle-même une demande. Celle-ci peut être effectuée par un membre du conseil national ou du commissariat national, par une fédération ou un district, ou par tout autre membre sous réserve de l'approbation des autorités supérieures.

Toute demande doit être accompagnée du formulaire de demande officiel, disponible dans les secrétariats de district, et d'un curriculum vitæ scout et civil. Des références permettant de compléter le dossier doivent également être fournies.

Il est fortement conseillé au requérant de ne pas cacher sa démarche auprès du candidat. Il est préférable d'obtenir sa collaboration pour remplir le formulaire le plus complètement possible et, ainsi, permettre au Comité national d'évaluer la candidature à sa juste valeur.

On peut présenter les demandes de décorations en tout temps. Toutefois, elles doivent être envoyées au plus tard le 31 octobre pour l'attribution d'une médaille durant l'année suivante.

Évaluation

Pour juger une demande et recommander une médaille, le Comité national des médailles et décorations tient compte:

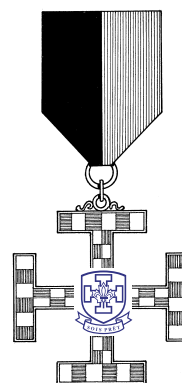
• du nombre d'années de service	15 %
• des fonctions exercées ou postes occupés	15 %
• de la formation structurée (brevets obtenus)	10 %
• des réalisations	40 %
• de l'implication dans la communauté	10 %
• des qualités reconnues chez le candidat	10 %
TOTAL	100 %

L'évaluation des demandes est faite par chaque membre du Comité individuellement à l'aide d'un barème à l'usage exclusif du Comité. Une moyenne est établie, ce qui permet d'effectuer une recommandation précise pour chaque demande. Un minimum de points est requis; si ce minimum n'est pas atteint, la demande est rejetée.

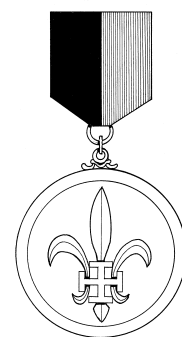
Les médailles d'excellence sont remises normalement par le Gouverneur et Chef scout du Canada lors d'une cérémonie spéciale qui se déroule habituellement au printemps. (Voir page 10)



Médaille Vanier



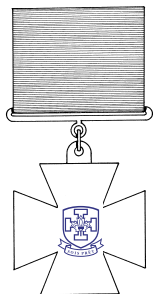
Croix de Jérusalem



Médaille Service scout



Médaille
Bienfaiteur insigne



Médaille d'Héroïsme

LA MÉDAILLE BIENFAITEUR INSIGNE

Cette médaille est attribuée à des personnes de l'extérieur du Mouvement scout qui ont rendu service à l'Association des Scouts du Canada. La procédure est similaire à celle qui s'applique aux médailles d'excellence, sauf au chapitre des critères d'évaluation. Le Comité considère les services rendus au Mouvement scout (25%), les résultats obtenus (50 %), le nombre d'années (15 %) et l'implication personnelle du candidat (10 %).

La médaille Bienfaiteur insigne est remise normalement par le Gouverneur général et Chef scout du Canada en même temps que les médailles d'excellence. (Voir page suivante)

LES MÉDAILLES D'HÉROÏSME

C'est le conseil national qui, en dernier ressort et sur recommandation du Comité national des médailles et décorations, décide de l'attribution des médailles d'héroïsme. Nulle personne ne peut présenter elle-même une demande. Celle-ci peut être présentée par toute personne témoin d'un acte d'héroïsme réalisé par un individu membre de l'Association des Scouts du Canada, à quelque niveau que ce soit.

Toute demande doit être accompagnée du formulaire de demande officiel, disponible dans les secrétariats de district, dans lequel doivent être précisées les circonstances détaillées de l'acte accompli. Le formulaire doit être signé par au moins deux témoins.

Le Comité national des médailles et décorations effectue ses recommandations en se basant sur les critères suivants:

Médaille d'héroïsme, degré bronze : décernée à tout membre du Mouvement scout qui, par son sens du devoir et son esprit civique, mais sans risque pour sa vie, a empêché qu'un danger imminent n'ait des conséquences graves.

Médaille d'héroïsme, degré argent : décernée à tout membre du Mouvement scout qui, par son sens du devoir et son esprit civique, mais sans risque pour sa vie, a sauvé une ou des vies humaines.

Médaille d'héroïsme, degré or : décernée à tout membre du Mouvement scout qui a sacrifié ou mis en péril sa propre vie pour sauver une ou des vies humaines.

Les médailles d'héroïsme sont remises normalement par le Gouverneur général et Chef scout du Canada en même temps que les médailles d'excellence. (Voir page suivante)

FORMATION MODULAIRE

LA REMISE DES DÉCORATIONS NATIONALES

C'est habituellement le Gouverneur général et Chef scout du Canada qui remet, lors d'une cérémonie spéciale à l'une de ses deux résidences officielles, les médailles d'excellence, la médaille Bienfaiteur insigne et les médailles d'héroïsme.

C'est Baden-Powell lui-même qui, lors d'une visite au Canada en 1910, proposa au Gouverneur général du Canada, le comte Grey, de devenir Chef scout du Canada. C'était un an avant que ne soit fondée la première organisation de scoutisme au Canada, le Canadian General Council. C'est ainsi que s'est amorcée la tradition conférant au Gouverneur général le titre de Chef scout. Ce titre est confirmé dans les règlements généraux de l'Association des Scouts du Canada (article 31).

La cérémonie de remise des décorations de l'Association des Scouts du Canada a lieu quelques mois après l'acceptation des demandes. La date varie d'une année à l'autre, car le programme du Gouverneur général est très chargé et soumis à des impératifs sur lesquels l'Association des Scouts du Canada n'exerce aucun contrôle. C'est donc le Bureau du Gouverneur général qui choisit la date, tout en essayant de satisfaire aux désirs de l'Association. Il est à noter qu'une remise de décorations d'un organisme privé par le Gouverneur général du Canada est un privilège rare dont peuvent s'enorgueillir l'Association des Scouts du Canada et ses membres.

La cérémonie proprement dite est impressionnante. Elle se déroule selon un protocole rigoureux et solennel. Une brève citation, lue par un représentant de l'Association devant le Chef scout, présente chacun des récipiendaires. Ce représentant invite alors le Chef scout à remettre la décoration mentionnée.

Chaque récipiendaire d'une médaille d'excellence, de la médaille Bienfaiteur insigne ou d'une médaille d'héroïsme reçoit, en plus de sa décoration, un certificat et le texte de sa citation.

Une photo souvenir de chaque remise est prise par le photographe officiel de la résidence du Gouverneur général. Chaque récipiendaire reçoit gratuitement un exemplaire de cette photo. Il peut en commander d'autres exemplaires moyennant certains frais.

Les personnes invitées à recevoir une décoration chez le Chef scout doivent se soumettre rigoureusement à toutes les directives qui leur sont communiquées par l'Association.

L'Association n'assume pas les frais de déplacement des récipiendaires.

C'est Baden-Powell qui, lors d'une visite au Canada en 1910, proposa au Gouverneur général du Canada, le comte Grey, de devenir Chef scout du Canada.

La cérémonie de remise des décorations de l'Association des Scouts du Canada est impressionnante. Elle se déroule selon un protocole rigoureux et solennel.

Au niveau des fédérations

Chaque fédération gère également un programme de décorations. L'adulte en apprentissage est invité ici à consulter le ou les documents relatifs à l'attribution de ces décorations dans sa fédération. Voici, à titre informatif, les principales décorations remises par les fédérations.

Scouts de l'Atlantique: les Glands de Chêne

Scouts du Québec: le Harfang des Neiges

Scouts de l'Ontario: la plaque Paul McNicoll

Scouts de l'Ouest: la décoration Louis-Riel

Au niveau des districts

Certains districts gèrent un programme de décorations. On vérifiera auprès du secrétariat de son district.

La préparation d'un dossier

Il est dommage qu'une candidature soit rejetée simplement par manque de renseignements.

Trop souvent, les dossiers de candidature à des décorations, en particulier les décorations nationales, sont incomplets ou insuffisants. Il est dommage qu'une candidature soit rejetée simplement par manque de renseignements.

On doit d'abord s'efforcer de répondre rigoureusement à toutes les questions du formulaire. Cela peut demander des recherches, mais la démarche en vaut la peine. Les responsables qui présentent des candidatures ignorent parfois ce que la personne qu'ils souhaitent voir décorée a fait à d'autres niveaux de l'organisation scout ou a accompli à l'extérieur du scoutisme. Il vaut la peine de s'assurer la collaboration du candidat ou de contacter ses proches et des responsables à d'autres niveaux où il a servi.

Des lettres d'appui peuvent être un atout, mais le comité qui examine les demandes désire surtout analyser des éléments objectifs pour se prononcer. Il arrive que le requérant ne précise pas la contribution exacte du candidat aux activités auxquelles il a participé; or, c'est là un élément important. Par exemple, si on écrit que Madame Unetelle compte le jamboree régional JAM-O-JAM à son actif, il est utile (voire indispensable) d'indiquer le rôle qu'elle y a joué: était-elle coordonnatrice en chef ou simple participante avec son unité ?

4. La responsabilité de la reconnaissance

À qui appartient-il de veiller à ce que les mérites et le travail d'un ou d'une bénévole soient reconnus ? En premier lieu, à tous les autres bénévoles qui travaillent avec lui et qui le connaissent. Tout bénévole peut dire merci, qu'il soit en haut ou en bas de la hiérarchie et quelle que soit sa fonction. N'importe quel bénévole peut également attirer l'attention des autorités scoutées (en particulier le responsable d'adultes le plus immédiat) sur une réalisation remarquable ou le travail exceptionnel d'un ou d'une collègue.

Les responsables d'adultes, principalement ceux qui assument des fonctions de direction, ont néanmoins une responsabilité prédominante à cet égard. La reconnaissance des adultes dans le scoutisme fait d'ailleurs partie du processus de gestion des ressources adultes, comme il est démontré dans le module GES 1042 *Gestion des ressources adultes 1*.

Cela ne veut pas dire que les responsables doivent organiser eux-mêmes des manifestations de reconnaissance, mais ils doivent veiller à ce que de telles démonstrations aient lieu. Ils doivent s'assurer que tous les bénévoles sous leur autorité obtiennent les récompenses ou les décorations auxquelles ils ont droit normalement, notamment les décorations soulignant les années de service.

Ils s'assureront qu'un budget est prévu chaque année pour la reconnaissance des bénévoles et, au besoin, ils délègueront une responsabilité particulière à un autre gestionnaire. C'est ainsi qu'un groupe scout peut avoir son responsable des décorations. Le secrétaire du groupe peut assumer cette fonction puisqu'il est normalement en charge de chacun des dossiers personnels des membres du groupe.

Le dossier de chaque bénévole devrait permettre de trouver rapidement:

- sa date d'entrée dans le scoutisme,
- le nombre d'années de service,
- toutes les fonctions assumées depuis son entrée au groupe et, s'il y a lieu, ailleurs dans l'organisation scoutée antérieurement,
- les brevets de formation obtenus (avec la date),
- toutes les décorations scoutées et civiles obtenues.

Tout bénévole peut dire merci, qu'il soit en haut ou en bas de la hiérarchie et quelle que soit sa fonction.

Les responsables d'adultes, principalement ceux qui assument des fonctions de direction, ont une responsabilité prédominante en matière de reconnaissance de bénévoles.

5. La responsabilité du récipiendaire d'une décoration

Il peut sembler étrange de parler de responsabilité du récipiendaire, mais on oublie souvent que les décorations sont des signes visibles, sinon d'excellence, du moins d'un comportement ou d'une attitude exemplaire. Or, on connaît la force de l'exemple en éducation, tout particulièrement dans le scoutisme.

L'adulte qui porte sa décoration attire l'attention sur la valeur exemplaire de ce qu'il a accompli.

L'adulte qui porte sa décoration ne le fait pas par vanité ou par arrogance, ou encore pour montrer sa supériorité, mais pour attirer l'attention sur la valeur exemplaire de ce qu'il a accompli. Il porte la responsabilité de «montrer» (le terme est on ne peut plus juste) l'exemple.

Le récipiendaire d'une décoration la portera ainsi dans diverses circonstances, notamment:

- cérémonies de Promesse et autres cérémonies protocolaires,
- assemblées générales,
- repas ou banquets officiels,
- activités de représentation,
- célébrations...

Il est enfin à noter que le port d'une décoration fait la promotion de la décoration elle-même. Elle incite d'autres adultes à obtenir cette décoration ou à proposer des candidats pour son obtention.

6. La gestion d'un programme de décorations scout

Tout groupe, tout district peut instituer son propre programme de décorations scout. Ce programme peut être des plus simples, comportant par exemple une seule décoration remise à la discrétion du conseil de groupe, tout comme il peut être plus élaboré, incluant diverses décorations et même des décorations destinées à des personnes qui ne sont pas membres du Mouvement scout (par exemple des amis des scouts, des commanditaires, des personnalités locales).

On évitera de créer des décorations qui récompensent... le meilleur!

Il est certain qu'un programme plus élaboré requiert une gestion plus soutenue... et un budget plus important. Il y a également risque de banaliser les décorations s'il y en a trop et si tous peuvent les acquérir trop facilement ou trop rapidement. On ne saurait non plus passer sous silence le risque de voir se développer une espèce de compétition pour l'obtention des décorations offertes; pour réduire ce risque, on évitera notamment de créer des décorations qui récompensent... le meilleur!

Pour qu'une décoration revête une réelle signification, il faut qu'elle soit considérée avec un certain prestige. Ceux qui l'obtiennent doivent en être fiers et servir en quelque sorte de modèles aux autres. Par contre, les décorations doivent rester accessibles. Une décoration prestigieuse remise uniquement tous les dix ans risque de sombrer dans l'oubli.

Une fois créée, une décoration fait partie du patrimoine de l'organisation qui l'a instituée. C'est un symbole d'identification. Et c'est peut-être un moyen d'honorer une personne qui a été associée de près à la fondation ou à la vie de l'organisation, car on peut attribuer aux décorations des noms de personnalités (par exemple, la médaille Vanier au niveau national).

Créer une ou des décorations n'est cependant que le début du programme. Il faut notamment produire chaque décoration, c'est-à-dire l'objet lui-même, à partir d'un modèle original, et instituer une procédure d'attribution: conditions ou critères, comité d'évaluation ou jury, mode de décision, protocole de remise... Enfin, il importe de faire connaître les décorations.

L'objet

Le choix est grand: médaille, plaque, ruban, insigne tissé, épinglette, trophée, etc. Il est préférable de mettre les trophées de côté, trop associés au sport et à la compétition. On peut faire appel à un objet symbolique qui représente quelque chose de précis, comme une croix scoutée sculptée ou un oiseau emblématique.

On devra également choisir le matériau (bois, tissu, métal), la grandeur et l'inscription s'il y a lieu. On pensera à la possibilité qu'il soit porté autour du cou ou fixé à une pièce de vêtement. L'Association des Scouts du Canada n'autorise toutefois que le port des décorations nationales sur ou avec l'uniforme officiel.

Il est recommandé de faire exécuter un dessin original avant de commander quoi que ce soit à un fournisseur. Celui-ci peut cependant indiquer quelques contraintes en fonction des coûts et des possibilités techniques (nombre de couleurs, grandeur). Le dessin servira non seulement à fabriquer la décoration, mais aussi de moyen de promotion; numérisé (en noir et blanc et en couleurs), il pourra être reproduit dans divers documents et publications.

Le prix est naturellement un facteur important. Et une décoration est d'autant plus coûteuse qu'elle n'est ordinairement pas reproduite à plusieurs centaines d'exemplaires. Avant de passer commande d'un prototype, il est suggéré de magasiner: voir les rubriques EMBLÈMES & INSIGNES et TROPHÉES dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.

Pour qu'une décoration revête une réelle signification, il faut qu'elle soit considérée avec un certain prestige. Ceux et celles qui l'obtiennent doivent en être fiers et servir en quelque sorte de modèles aux autres.

Il est recommandé de faire exécuter un dessin original avant de commander quoi que ce soit à un fournisseur.

L'attribution d'une décoration scoute repose habituellement sur trois séries de critères: les conditions d'admissibilité, les critères objectifs, la qualité des services.

Les critères d'attribution

L'attribution d'une décoration scoute repose habituellement sur trois séries de critères:

- 1° **Les conditions d'admissibilité** : par exemple l'appartenance à l'organisation (être membre en règle), l'âge (18 ans, c'est-à-dire être un adulte), le nombre d'années d'expérience minimum...
- 2° **Les critères objectifs**, c'est-à-dire mesurables (pour lesquels on peut attribuer des points) : nombre d'années de service, décorations reçues antérieurement, brevets de formation, nombre de camps effectués, fonctions assumées ou postes de responsabilités occupés, etc.
- 3° **La qualité des services**, jugée subjectivement.

Normalement, un barème d'évaluation reflète l'importance relative des critères. Les critères objectifs peuvent valoir les trois quarts des points tout comme ils ne pourraient être limités qu'au dixième; dans ce cas, la décoration sera attribuée bien davantage au mérite qu'en vertu de l'expérience. Quand la part de subjectivité est trop grande, le système prête davantage le flanc à la critique ou à l'injustice. Par contre, privilégier les critères objectifs équivaut à remettre la décoration de manière plus «automatique»; on peut même, à la limite, se passer d'un comité ou d'un jury d'évaluation.

Le comité ou jury d'évaluation

Il n'est pas souhaitable qu'une personne seule évalue les demandes de décorations.

Si on doit évaluer les demandes (on admet donc la possibilité que certaines candidatures soient rejetées et qu'un certain mécontentement puisse s'ensuivre), on devra prévoir un mécanisme d'évaluation. Il n'est pas souhaitable qu'une personne seule assume ce rôle, car il peut en résulter de l'ingratitude et même une forme de rejet.

Un comité de trois à cinq personnes est généralement suffisant, quelle que soit l'envergure du programme de décorations.

Une instance de l'organisation (conseil de groupe, conseil d'administration, commissariat...) peut parfaitement jouer ce rôle si celui-ci n'est pas trop exigeant. Par exemple, à l'occasion d'une réunion, le conseil de groupe choisit les récipiendaires de la décoration du groupe remise annuellement à l'occasion de l'assemblée générale. L'inconvénient de ce processus réside dans le fait que des candidats peuvent se trouver membres de l'instance; il est alors évident qu'on ne peut garder le processus secret et qu'il peut se trouver des personnes en conflit d'intérêts.

Le comité ou jury d'évaluation permet d'éviter cet écueil, à condition que ses membres ne soient pas eux-mêmes candidats à une décoration. Pourquoi ne pas faire appel à des personnes qui ont déjà obtenu une décoration ? Un comité de trois à cinq personnes est généralement suffisant, quelle que soit l'envergure du programme

FORMATION MODULAIRE

de décorations. Le comité peut avoir un simple pouvoir de recommandation (c'est alors une instance qui prendra la décision officielle) ou être décisionnel. Ordinairement, le comité établit ses propres règles de fonctionnement interne.

La remise

Une décoration a d'autant plus de prestige et de valeur qu'elle est remise avec un certain décorum. En ce sens, il est souhaitable que l'organisation qui l'attribue ait mis au point un protocole, c'est-à-dire des règles de déroulement d'une cérémonie. Ces règles peuvent préciser:

- qui est responsable de la cérémonie,
- la tenue vestimentaire des récipiendaires (uniforme scout),
- les invités admissibles,
- le décor (drapeaux, emblèmes),
- qui préside la cérémonie et remettra les décorations (ce peut être une personnalité de l'extérieur),
- qui parlera au cours de la cérémonie,
- comment se fera chaque remise.

La promotion

Il est important de faire connaître les adultes qu'on a honorés en dehors du cercle restreint qui les a décorés. Cette promotion visera principalement le public local, au moyen des médias locaux ou régionaux, et le Mouvement scout. Pourquoi ne pas faire parvenir un communiqué, avec la photo du récipiendaire :

- aux journaux régionaux,
- aux stations de radio et de télévision locales,
- aux médias scouts du district, de la fédération et même nationaux ?

Signalons enfin qu'il convient de conserver en archives non seulement le registre personnel de chaque récipiendaire, mais aussi un compte rendu de la cérémonie de remise, si possible avec photos.

PÉDAGOGIE

Prendre connaissance du programme national de décorations de l'Association des Scouts du Canada, du programme de décorations de sa fédération et du programme de décorations de son district s'il y a lieu.

Relever toutes les décorations offertes par divers organismes non scouts sur le plan local ou régional.

Rencontrer des adultes dans le scoutisme qui ont déjà obtenu une décoration nationale chez le Gouverneur général du Canada et leur demander leurs impressions.

Faire l'inventaire dans un groupe de toutes les décorations reçues, scouts et non-scoutes, par chacun des adultes actifs.

Faire partie d'un comité ou d'un jury d'évaluation pour l'attribution d'une décoration.

SOURCES ET RESSOURCES

Association des Scouts du Canada, *Le Programme national de décorations*, édition 1999-2000.

Évaluation formative du module RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

L'adulte en apprentissage doit:

- expliquer pourquoi il est important de reconnaître le travail des adultes dans le scoutisme;
- indiquer au moins cinq façons de remercier un adulte dans le scoutisme;
- mentionner au moins trois occasions de reconnaissance du travail des adultes dans le scoutisme;
- suggérer trois idées de cadeaux scouts;
- connaître au moins une possibilité de faire reconnaître les mérites d'un bénévole scout à l'extérieur du scoutisme;
- nommer la seule décoration du scoutisme mondial;
- savoir à quelles fins sont remis: les boutons de service, le Nœud de Carrick, la médaille Long service, la médaille Service émérite;
- nommer les trois décorations d'excellence attribuées par l'Association des Scouts du Canada;
- savoir pourquoi c'est le Gouverneur général du Canada qui remet les décorations les plus prestigieuses de l'Association des Scouts du Canada;
- nommer la ou les décorations offertes par sa fédération, et savoir à quelles fins elles sont offertes;
- nommer la ou les décorations offertes par son district s'il y a lieu, et savoir à quelles fins elles sont offertes;
- décrire les principaux éléments du processus de gestion d'un programme de décorations;
- préparer un document visant à instituer un programme de décorations dans un groupe ou dans un district;
- faire une demande de décoration pour un bénévole.